



## **GURU ORGANIC ENERGY ACCUEILLE TROIS NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Montréal (Québec), le 22 juillet 2024** – GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada<sup>1</sup>, est heureuse d'annoncer la nomination de trois nouveaux membres indépendants à son conseil d'administration : Jeff Church, Anne-Marie Laberge et Tyler Ricks. Leur vaste expérience et leurs antécédents diversifiés apporteront une perspective et une orientation stratégique précieuse alors que GURU travaille à la réalisation de ses plans d'expansion au Canada et aux États-Unis.

Jeff Church est un entrepreneur et un chef d'entreprise chevronné qui a fait ses preuves dans la création et l'expansion d'entreprises prospères aux États-Unis. Il est le cofondateur et l'ancien chef de la direction de Suja Juice, l'une des principales entreprises de jus biologiques pressés à froid, où il a mené la société de sa phase de démarrage à un chiffre d'affaires de plus de 300 M\$. L'esprit entrepreneurial de Jeff et sa connaissance approfondie du marché des boissons biologiques seront essentiels pour guider l'orientation stratégique et les initiatives de croissance de GURU. Jeff présidera désormais le comité d'audit.

Anne-Marie Laberge est une dirigeante chevronnée qui possède une solide expérience en marketing et en transformation numérique. Elle a occupé des postes de direction au sein d'organisations de premier plan, notamment Bombardier Produits Récréatifs (BRP), où elle a occupé le poste de cheffe du marketing, et Telus, où elle a dirigé les activités de marque et de marketing pendant une phase critique du développement de l'entreprise. La vaste expérience internationale d'Anne-Marie chez BRP et sa profonde connaissance du marketing et des écosystèmes numériques seront inestimables alors que GURU accélère ses initiatives numériques et poursuit des opportunités de croissance à l'extérieur du Canada. Anne-Marie sera membre du comité d'audit.

Tyler Ricks possède plus de trente ans d'expérience dans les secteurs des boissons et des biens de consommation emballés. Il a occupé divers postes de direction dans des entreprises telles que PepsiCo, Peet's Coffee, Super Coffee et Caulipower, où il occupe actuellement le poste de chef de la direction. Tyler dirige également Ricks Family Ventures LLC, un bureau de gestion de patrimoine qui investit dans des dizaines d'entreprises perturbatrices du secteur de l'alimentation et des boissons. Son expertise en matière de développement de marques, de stratégie marketing et d'excellence opérationnelle sera déterminante pour renforcer la présence de GURU sur le marché et favoriser l'innovation. Tyler présidera désormais le comité de GRHR.

« Nous sommes ravis d'accueillir Jeff, Anne-Marie et Tyler au sein de notre conseil d'administration, » a déclaré Eric Graveline, président du conseil d'administration de GURU. « Leur expertise collective et leur leadership seront un atout majeur alors que nous poursuivons notre parcours vers notre prochaine phase de croissance. Nous avons hâte de bénéficier de leurs contributions et leurs conseils pour aider l'équipe GURU à atteindre le succès à long terme. »

Dans le contexte de ces ajouts au Conseil, Alain Miquelon s'est retiré du Conseil. Alain s'est joint au Conseil de GURU lorsque l'entreprise est devenue une société cotée en bourse en 2020. Son expérience en tant qu'ancien haut dirigeant du Groupe TMX a été déterminante pour guider la société dans sa transition d'une société privée à une société cotée en bourse. « Au nom du Conseil, j'aimerais remercier Alain pour son importante contribution au cours des quatre dernières années et lui souhaiter le meilleur des succès, » a déclaré Eric Graveline.

### **À propos des produits GURU**

Les boissons énergisantes GURU sont conçues à partir d'une courte liste d'ingrédients actifs à base de plantes, dont la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame. Ces ingrédients soigneusement sélectionnés sont incorporés dans des mélanges uniques qui poussent votre corps à aller plus loin et votre esprit à être plus vif.

### **À propos de GURU Organic Energy**

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide et la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes en 1999. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à environ 25 000 points de vente et par l'entremise de [www.guruenergy.com](http://www.guruenergy.com) et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques, y compris de la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame, qui offre aux consommateurs une *Bonne Énergie* qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.guruenergy.com](http://www.guruenergy.com) ou suivez-nous [@guruenergydrink](https://www.instagram.com/guruenergydrink) sur Instagram, [@guruenergy](https://www.facebook.com/guruenergy) sur Facebook et [@guruenergydrink](https://www.tiktok.com/@guruenergydrink) sur TikTok.

<sup>1</sup> Nielsen: période de 52 semaines se terminant le 21 mai 2024, All Channels, Canada vs la même période l'an dernier.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**

#### **GURU Organic Energy**

##### **Investisseurs**

Carl Goyette, président et chef de la direction  
Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière  
514-845-4878  
[investors@guruenergy.com](mailto:investors@guruenergy.com)

##### **Médias**

Lyla Radmanovich  
PELICAN PR  
514-845-8763  
[media@rppelican.ca](mailto:media@rppelican.ca)

Francois Kalos

[francois.kalos@guruenergy.com](mailto:francois.kalos@guruenergy.com)

### **Informations prospectives**

*Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces informations prospectives sont identifiées par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que toutes les informations prospectives ne contiennent pas ces termes et expressions. Les informations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces informations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. Les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en*

sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2023: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine et les développements géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballeurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les risques associés à l'entente de distribution avec PepsiCo; le traitement comptable des bons de souscription de PepsiCo; les conflits d'intérêts; la consolidation des détaillants, des grossistes et des distributeurs et position dominante des principaux acteurs; le respect des lois sur la confidentialité des données et la protection des données personnelles; la gestion des lancements de nouveaux produits; la révision des réglementations sur les déclarations publicitaires, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Bien que les informations prospectives contenues dans le présent document soient fondées sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle elles ont été formulées, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux informations prospectives. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des informations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, toutes les informations prospectives contenues dans le présent document sont assorties de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les informations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.